

Apprendre à **Écouter**



Apprendre à **Aider**



Comprendre la violence faite aux femmes et ses effets sur les enfants

Linda L. Baker et Alison J. Cunningham

the Centre for Children & Families in the Justice System

Index

Pourquoi s'informer sur la violence faite aux femmes et ses effets sur les enfants?	1
Qu'est-ce que la violence faite aux femmes?	2
Glossaire	3
Roue du pouvoir et du contrôle	4
Roue de l'égalité	5
Faits et statistiques	6
Qu'est-ce qui cause la violence faite aux femmes?	8
Roue de l'intervention	10
Comment appuyer une femme victime de violence	11
Services de lutte contre la violence	12
Trouver des ressources pour les femmes et les enfants	13
Violence faite aux femmes et ses effets sur les enfants	16
Le besoin d'une réaction différente	18
Répercussions potentielles de la violence à différents âges	20
Stratégies d'adaptation et de survie des jeunes	22
Comment réagir lorsque l'on apprend qu'un enfant est victime de maltraitement ou de négligence?	24
Comment appuyer un enfant durant la dénonciation	25
Réticences de l'enfant à dénoncer les secrets de la famille	26
Dénoncer le maltraitement envers l'enfant	27
Normes de conduite professionnelle	28
Faire le point sur votre propre attitude	29
Prendre soin de vous	30
Puis-je changer quelque chose?	31
Pour de plus amples renseignements	32
Références citées	au verso

Comment commander :

Vous pouvez télécharger le présent guide sans frais au site : www.lfcc.on.ca/apprendre.html

Vous pouvez également commander des exemplaires offerts à un montant de 10 \$, frais postaux et coût de manutention en sus, en communiquant avec :

Centre for Children & Families
in the Justice System
254, rue Pall Mall, bureau 200
LONDON ONTARIO N6A 5P6 CANADA
CÉ : enfants@lfcc.on.ca
Tél. : (519) 679-7250, poste 206

Financement fourni par le gouvernement de l'Ontario.

Le présent guide exprime le point de vue du Centre for Children & Families in the Justice System et ne reflète pas forcément celui du gouvernement de l'Ontario.

Auteurs :

Linda L. Baker, Ph.D., C.Psych.
Directrice exécutive
Alison J. Cunningham, M.A.(Crim.)
Directrice, Recherche et planification

Graphisme :

Tempo Graphics

Le contenu du présent guide ne peut pas être reproduit aux fins de publication sans l'autorisation écrite du Centre for Children & Families in the Justice System.

*Also available in English:
Learning to Listen, Learning to Help.*

© 2005 Centre for Children & Families in the Justice System, London Family Court Clinic, Inc.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Baker, Linda L. (Linda Lillian), 1955-
Apprendre à écouter, apprendre à aider : comprendre la violence faite aux femmes et ses effets sur les enfants / Linda L. Baker et Alison J. Cunningham.

Traduction de: Learning to listen, learning to help. Comprend des références bibliographiques.
ISBN 1-895953-30-8

1. Violence familiale. 2. Femmes victimes de violence. 3. Enfants de femmes victimes de violence.

I. Cunningham, Alison J., 1959-
II. Centre for Children & Families in the Justice System III. Titre.

HV6626.B2314 2005 362.82'92
C2005-901862-3

POURQUOI S'INFORMER SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET SES EFFETS SUR LES ENFANTS?

*Beaucoup d'entre nous
travaillons avec des gens*

Si votre rôle en tant que professionnel ou bénévole exige que vous travailliez dans les services sociaux, une agence d'emploi, une salle de classe, une installation de loisirs, un milieu de soins de santé, un organisme d'application de la loi, un établissement correctionnel, un palais de justice, une clinique vétérinaire, un cabinet dentaire, un bureau d'avocats, une clinique d'aide juridique ou tout autre endroit où vous rencontrez des gens – vous rencontrerez des femmes qui vivent ou ont récemment quitté une relation intime de violence. Beaucoup de ces femmes ont des enfants.

Afin d'intervenir avec sympathie et respect, lorsqu'une femme et ses enfants sont victimes de violence, il faut bien saisir le problème et être prêt à leur venir en aide.

...apprendre à écouter

La première étape consiste à écouter respectueusement, sans porter de jugement. La violence faite aux femmes et aux enfants est illégale et se produit en privé. Les cas de violence peuvent se produire dans n'importe quel quartier. Les victimes ont de nombreuses raisons de garder cela secret, soit parce qu'elles ont peur, se blâment, sont embarrassées et sont inquiètes des conséquences juridiques que cela implique comme la déportation. En connaissant les signes et les modèles de comportement, vous pourrez alors écouter afin de comprendre la situation.

apprendre à aider...

Vous pouvez faire quelque chose. Il suffit de respecter les choix de la victime, de connaître les ressources disponibles dans votre communauté, d'effectuer les recommandations appropriées et de respecter la confidentialité (à condition qu'aucun enfant ne soit en danger).

Vous ne pouvez pas respecter la confidentialité si vous croyez qu'un enfant peut être risqué de subir les mauvais traitements. Vous devez savoir quelle est votre responsabilité légale de dénoncer un cas de mauvais traitement infligé à un enfant (voir page 27).

Les enfants qui vivent dans un foyer où une femme est victime de violence sont touchés par cette violence, qu'ils l'entendent, la voient, en voient les conséquences ou qu'on leur raconte les actes de violence perpétrés ou non.

Symboles spéciaux utilisés dans le présent guide

Ces symboles soulignent des points importants ou indiquent où vous pouvez trouver de plus amples renseignements.



***Portez
attention :
point important***

***Site Web qui
comprend de
plus amples
renseignements***



***Utilisez l'Internet
pour explorer
ce sujet***

***Document qui
contient de
plus amples
renseignements***



QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES?

La violence faite aux femmes n'inclut pas toujours de la violence physique

L'éventail des types de violence va des insultes à des blessures corporelles extrêmement graves, voire même au meurtre. Le but de l'agresseur est d'utiliser son pouvoir physique, économique ou tout autre pouvoir afin de dominer la victime et de faire en sorte qu'elle soit dans une position d'impuissance. La violence faite aux femmes peut se manifester sous l'une ou deux ou plusieurs des formes suivantes...

violence psychologique

Commentaires, insultes ou sarcasmes humiliants traitant la victime de nulle, paresseuse, grosse, laide ou stupide, lui dicter comment elle doit s'habiller, menacer de se suicider ou de lui enlever les enfants, la surveiller, être jaloux sans fondement, l'empêcher de voir sa famille ou ses ami(e)s, maltraiter l'animal de la maison, détruire des objets précieux ou à valeur sentimentale.

abus économique

Retenir ou prendre l'argent de la victime, dépenser de façon frivole alors que les enfants ont besoin de choses nécessaires, faire tous les achats importants, l'empêcher d'avoir accès aux comptes en banque et l'empêcher d'obtenir ou de conserver un emploi.

violence sexuelle

Avoir des relations sexuelles forcées avec la victime, l'obliger à participer à des actes sexuels déplaisants ou douloureux, l'exposer au SIDA ou à d'autres maladies transmissibles sexuellement, refuser d'utiliser ou de permettre à la victime d'utiliser une méthode de contraception.

violence spirituelle

Ridiculiser ou punir la victime à cause de ses croyances religieuses ou culturelles, l'empêcher d'observer les pratiques de sa religion ou l'obliger à respecter d'autres pratiques religieuses.

violence physique

Gifler la victime, lui donner des volées de coups de poing ou de coups de pieds, la pousser, l'égorger, la brûler, la mordre, la pousser en bas des escaliers, la frapper ou la couper avec un couteau, tirer sur elle avec une arme ou la frapper avec un objet.

Toutes les formes de violence sont blessantes, mais certaines formes de violence faite aux femmes sont considérées comme des infractions criminelles alors que d'autres ne le sont pas.



Liz Hart et Wanda Jamieson (2002). La violence faite aux femmes - Aperçu Ottawa : Santé Canada.

GLOSSAIRE

Dans le présent guide, vous trouverez les termes suivants :

agression

Infraction figurant dans le Code criminel du Canada.

enfant témoin de la violence faite aux femmes

Voir, entendre, se faire raconter un acte de violence perpétré contre sa mère par son partenaire ou voir les conséquences de la violence. Certains enfants voient leur père se faire emmener par un policier.

Lorsque nous utilisons ces termes, voici ce qu'ils veulent dire.

mauvais traitement infligé à des enfants

Ce terme signifie une violence physique, sexuelle ou psychologique et/ou négligence physique ou psychologique et/ou refus de permettre à l'enfant de recevoir des soins de santé.

pouvoir et contrôle

Modèle de comportement où l'agresseur a recours à la coercition, des menaces, l'intimidation, la violence psychologique, l'isolation, l'invocation du privilège masculin, où il minimise l'importance de la gravité du comportement violent, refuse d'admettre l'existence de mauvais traitements, etc.

relation saine fondée sur l'égalité

Une relation qui se caractérise par un respect mutuel, une confiance, un soutien, une communication ouverte et une prise en charge partagée, de même qu'une négociation calme et une équité en terme de résolution de problèmes et de conflits.

stratégie d'adaptation

Façon d'affronter une situation blessante sur le plan émotif.

violence faite aux femmes

Modèle de comportement masculin qui se caractérise par des tactiques de pouvoir et de contrôle à l'égard d'une femme et qui peuvent s'accompagner ou non d'agression physique.

Statistique Canada estime que les enfants sont témoins de violence ou de menaces dans 37 % des foyers où il y a de la violence conjugale.⁸



ROUE DU POUVOIR ET DU CONTRÔLE

La violence faite aux femmes n'inclut pas toujours de la violence physique

Le Domestic Abuse Intervention Project offre du counselling aux hommes ayant tendance à agresser leur partenaire. La roue ci-dessous démontre comment le pouvoir et le contrôle sont les signes de la violence faite aux femmes.



Élaborée par le Domestic Abuse Intervention Project, Duluth, Minnesota www.duluth-model.org



Cherchez la *Lesbian / Gay Power and Control Wheel* ainsi que la *Creator Wheel (Mending the Sacred Hoop)* à l'intention des communautés autochtones (en anglais).

ROUE DE L'ÉGALITÉ

*L'égalité est tout le contraire
du pouvoir et du contrôle*

Ce modèle a également été élaboré par le Domestic Abuse Intervention Project et décrit une relation saine fondée sur l'égalité.



La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario a des «feuilles de renseignements» pour favoriser des relations saines fondées sur l'égalité. Pour les consulter, allez au site : www.ontariowomensdirectorate.gov.on.ca

FAITS ET STATISTIQUES

La violence à la maison se produit en privé

Il est difficile d'avoir des statistiques exactes.

Comment sommes-nous informés de la violence qui se produit dans des relations intimes?

- sondages téléphoniques anonymes auprès du public
- étude de cas signalés à la police ou découverts par la police
- étude de cas où des femmes ont été tuées par leur partenaire intime
- en parlant à des femmes qui ont vécu de la violence ou survécu à la violence

Enquête sociale générale¹⁸

L'Enquête sociale générale est un sondage téléphonique anonyme. En 1999 et en 2004, des enquêteurs ont questionné des adultes de plus de 15 ans choisis au hasard sur la «violence conjugale». Durant les cinq dernières années précédant le sondage, les incidents de violence ont varié entre des menaces de frapper la victime et la victime étant battue. Voici des résultats du sondage mené en 1999 :

8% des femmes qui fréquentent quelqu'un ou ont fréquenté quelqu'un durant les cinq dernières années ont signalé avoir été victimes d'au moins un incident de violence aux mains de leur partenaire actuel et/ou de leur ancien partenaire durant cette période.

40% de ces femmes ont indiqué qu'elles ont subi une forme de blessure physique

38% qu'elles ont craint pour leur vie.

Bien que l'Enquête sociale générale n'ait pas abordé ce sujet, la violence peut également se produire dans une relation de même-sexe.



Chaque année, Statistique Canada publie un document intitulé La violence familiale au Canada : un profil statistique. Les résultats de l'ESG menée en 1999 figurent dans la publication de 2000 et ceux de l'ESG menée en 2004 figureront dans la publication de 2005.

[Allez au site : www.statcan.ca]

Qu'indiquent les statistiques de la police?⁷

- En 2002, 85% des victimes de violence «conjugale» dont la police est au courant étaient des femmes.

Combien de femmes vont à des refuges?

- Chaque jour, environ 1 000 femmes vivent dans un centre d'hébergement de l'Ontario parce qu'elles ont été victimes de violence.⁵

Combien de femmes se font tuer par leur partenaire intime?

- En 2002, 67 femmes et 16 hommes ont été tués par leur «conjoint» actuel ou ancien «conjoint».¹⁷



Pour plus de détails, lisez le plus récent rapport annuel du Ontario's Domestic Violence Death Review Committee destiné au coroner en chef.

Qui est le plus à risque d'être victime de la violence faite aux femmes?

Toutes les femmes peuvent se retrouver dans une relation de violence, mais dans l'ensemble, certains groupes de femmes semblent plus à risque comme par exemple :

- jeunes femmes
- fréquentation ou union de fait
- handicapées
- pauvres³
- autochtones
- récemment sans partenaire

Il ne faut jamais généraliser pour une personne à partir de statistiques globales : par exemple, toutes les jeunes femmes (ou même la plupart) qui n'ont plus de partenaire depuis peu ne sont pas nécessairement victimes de violence.

Ces statistiques quantitatives fournissent une seule perspective. Des statistiques qualitatives, comme des études de cas, indiquent le contexte, la dynamique et les conséquences d'un acte de violence.



Aysan Sev'er (2002). *Fleeing the House of Horrors: Women Who Have Left Abusive Partners.* Toronto: University of Toronto Press.

La plupart des victimes de crime n'appellent pas la police.

QU'EST-CE QUI CAUSE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES?

TORONTO STAR En moins de 37 jours, un père de famille chômeur de 27 ans a été arrêté et accusé de nouveau d'avoir battu sa femme. Lors de cette deuxième série d'accusations, on l'a accusé de l'avoir poussée violemment contre des armoires, projetée par terre et menacée de la tuer avec un morceau de verre brisé.

Si vous lui demandez une explication, cet homme pourrait vous répondre que c'était la faute de sa femme : elle lui faisait des reproches, avait brûlé son repas, dépensé trop d'argent ou l'avait insulté. Il pourrait mettre cela sur le compte de la situation : il était soûl, se sentait stressé après avoir perdu son emploi ou encore les enfants étaient bruyants.

Mais la raison fondamentale de la violence faite aux femmes est que l'homme ressent le besoin de dominer et croit souvent que les hommes peuvent ou doivent commander. Il a peut-être appris ce genre d'attitudes en

observant son père ou encore on lui a appris à croire que les droits des hommes sont plus importants que ceux des femmes et des enfants.

Les facteurs suivants contribuent à la dynamique de la violence faite aux femmes dans notre société.

Socialisation des filles

On encourage beaucoup de filles à être une présence aimante auprès des autres, à éviter la confrontation et à s'occuper d'abord des besoins des autres. Elles peuvent être exposées à des messages véhiculant les notions qu'il est préférable d'être un homme, que les hommes ne sont pas nécessairement tenus de partager les travaux ménagers, que les femmes sont favorisées seulement par leur beauté et leur capacité d'avoir des enfants et que les femmes sans partenaire font pitié.

Stéréotypes de masculinité et rôle des hommes

Les petits garçons apprennent à socialiser de façon très différente. Pour eux, cela commence lorsqu'ils sont nourrissons et se poursuit à l'école où l'on excuse souvent l'agression masculine à la récréation en la considérant comme un jeu turbulent par exemple. Les garçons peuvent recevoir comme messages que le fait d'avoir le pouvoir et de dominer est une bonne chose, qu'il faut penser plutôt que d'avoir des émotions et que le fait d'exprimer leurs émotions est un signe de faiblesse. Une fois adultes, certains ont de la difficulté à comprendre l'opinion des autres. Ils peuvent croire que l'homme est responsable du foyer et que ses opinions et ses besoins sont les plus importants.

La violence faite aux femmes n'est pas un problème de trouble mental ni une réaction au stress. Cette violence n'est jamais causée par le comportement de la victime.



La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario a des «feuilles de renseignements» qui s'adressent aux parents et parents-substituts et visent à favoriser des relations saines tant pour les garçons que pour les filles lorsqu'ils fréquentent quelqu'un. Allez au site : www.ontariowomensdirectorate.gov.on.ca

Violence dans les médias

Les stéréotypes des rôles masculin et féminin sont chose courante dans les films et à la télévision. Ces stéréotypes suggèrent que les hommes sont agressifs et dominants, tandis que les femmes sont passives, soumises, disponibles sexuellement et avides de satisfaire les besoins des hommes. Les médias peuvent également dépeindre des actes de violence comme étant normaux, mérités par la victime et sans conséquence.

Attitudes de la société qui ferme les yeux sur la violence faite aux femmes

Les personnages féminins présentés dans les films et à la télévision suggèrent que notre société considère les femmes comme des cibles légitimes de violence. En effet, certaines personnes croient que, dans certaines circonstances, il est justifié qu'un homme frappe une femme, par exemple si elle le trompe ou s'il est soûl.



La société canadienne change : bien que, de nos jours, nombre de femmes et d'hommes ne croient pas aux stéréotypes ni aux rôles stricts assignés à chacun des sexes, certaines personnes y croient encore.

Inégalité des femmes

Le Comité canadien sur la violence faite aux femmes⁵ a conclu que la violence faite aux femmes est «la conséquence de l'inégalité économique et politique» des femmes. Par exemple, les femmes gagnent moins d'argent que les hommes, les travaux ménagers qu'elles accomplissent sont sous-estimés et très peu de politiciens sont des femmes. Si la société tient maintenant compte de la violence faite aux femmes, c'est parce que les femmes ont travaillé dur pour montrer l'importance de ce problème.

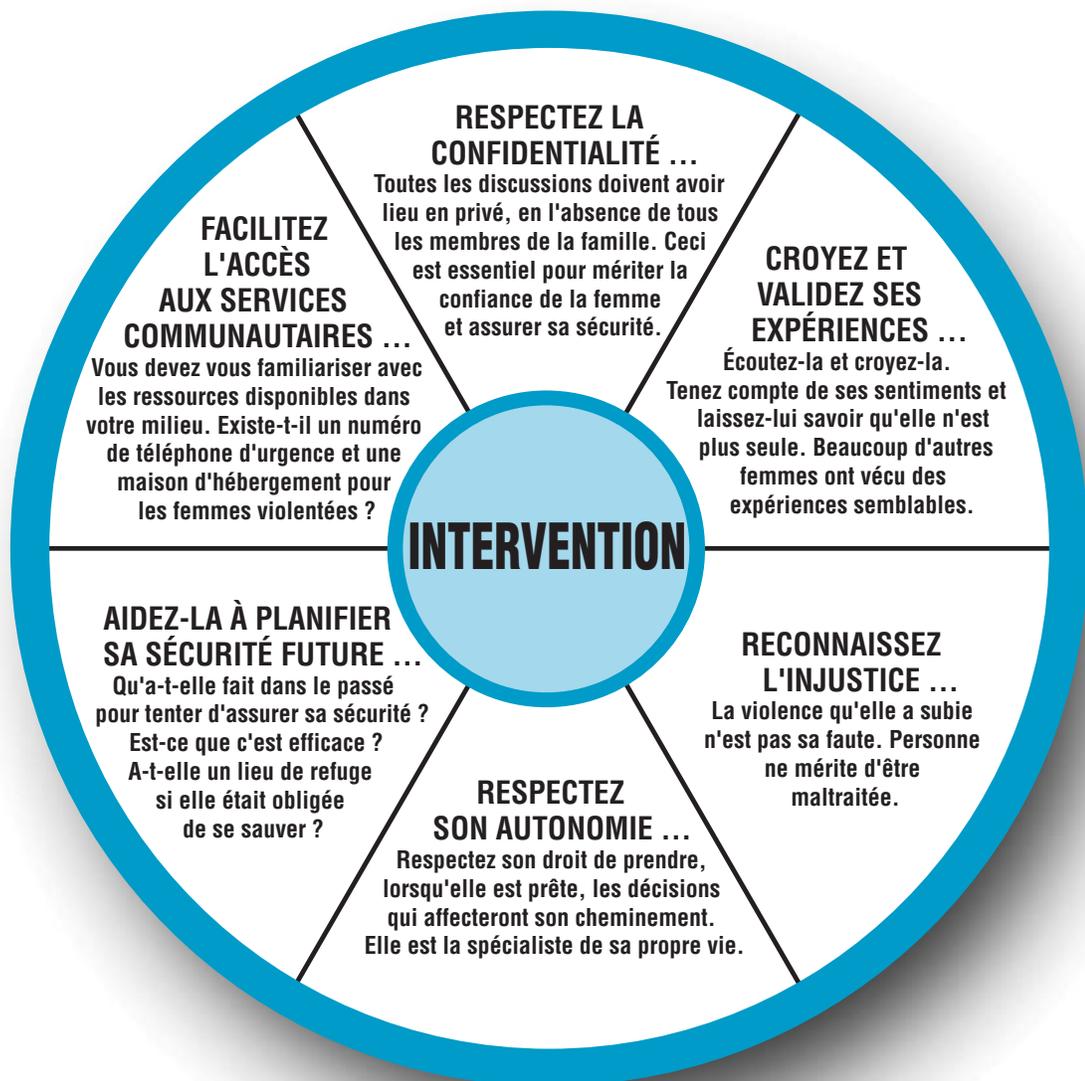
La violence faite aux femmes n'est pas causée par la colère, le stress ni l'alcool. La violence peut survenir dans tous les groupes indépendamment de l'âge, de la culture, de la position socio-économique, du niveau d'éducation et de la religion.

Les mythes sont encore répandus. De nombreux canadiens croient que la violence familiale est causée par le stress familial (54 %) ou par l'alcool ou les drogues (33 %). Deux tiers des canadiens (66 %) croient que la violence découle souvent ou toujours d'un problème familial qui ne les concerne pas.¹⁰

ROUE DE L'INTERVENTION

Ce modèle illustre les principes clés pour guider l'intervention auprès de femmes victimes de violence

Parmi les choses à ne PAS faire, vous trouverez le non respect de la confidentialité, banaliser et minimiser l'acte de violence (p. ex., «vous êtes restée avec cet homme pendant tout ce temps, pourquoi ne pas tenir bon?»), blâmer la victime (p. ex., «pourquoi n'êtes-vous pas simplement partie?»), le non respect de son autonomie (p. ex., lui dire quoi faire), ignorer son besoin de sécurité et normaliser la victimisation.



Élaborée par le Domestic Violence Project de Kenosha, Wisconsin
www.pathwaysofcourage.org



Partnerships Against Domestic Violence (2000). Competency Standards for People Who Come into Professional Contact with Those Affected by Domestic/Family Violence. Australia. [Allez au site : www.padv.dpmc.gov.au]

COMMENT APPUYER UNE FEMME VICTIME DE VIOLENCE

*Veillez à ce qu'elle soit en sécurité,
demandez-lui ce dont elle a
besoin et soyez prêt à l'écouter*

N'oubliez pas qu'il se peut que vous ne puissiez pas résoudre la situation seul et vous ne pourrez pas prédire le comportement de l'agresseur.

Les femmes à risque d'être victimes de violence ont besoin d'un plan de sécurité, soit d'une série de stratégies prévues d'avance afin de les aider à échapper à une situation dangereuse. Le site www.shelternet.ca comprend un modèle de plan de sécurité.



Le personnel d'un centre d'hébergement, d'un centre de femmes ou d'une agence d'intervention pour femmes victimes de violence peut aider les femmes à élaborer un plan de sécurité. Si vous n'êtes pas certain de l'endroit où se trouve l'agence la plus proche, appelez la ligne secours pour les femmes victimes de violence (Assaulted Women's Help Line) ou visitez le site Web de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (voir pages 13 et 14 pour obtenir les coordonnées nécessaires).

Principes directeurs de l'intervention

- la sécurité est la priorité : demandez-lui si elle est en danger et ce dont elle a besoin pour être en sécurité
- elle est la spécialiste de sa propre vie
- votre intervention POURRAIT la mettre encore plus en danger, alors soyez prudent
- chaque femme est unique : demandez-lui ce dont elle a besoin et ne vous basez pas sur des suppositions
- si vous n'êtes pas à l'aise ou en mesure de l'aider, dites-le à votre superviseur

Quelques «conseils» de base

- trouvez un moment et un endroit privés pour lui parler
- faites-lui savoir qu'elle n'est pas seule, que vous la croyez et que la violence qu'elle a subie n'est pas sa faute
- écoutez
- ne lui donnez pas de conseil : offrez-lui du soutien et des choix
- dites-lui que de nombreuses personnes sont disponibles pour l'aider
- renseignez-la sur les ressources locales disponibles telles que la ligne d'écoute téléphonique pour les femmes victimes de violence

Google

Trouvez et comparez les outils divers de dépistage de la violence faite aux femmes, comme le WAST (Woman Abuse Screening Tool), qui sont utilisés dans un environnement de soins de santé.

SERVICES DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

Lorsque vous aidez des femmes et leurs enfants...

...vous pouvez utiliser un réseau d'organismes ayant comme mandat ou mission d'aider les femmes et leurs enfants afin qu'ils soient et demeurent en sécurité. Pour trouver ces ressources, voir page 13.

● **Défenseurs des femmes**

Bien que cela porte un autre nom à différents endroits, il peut y avoir un centre pour les femmes ou une agence de défense des femmes victimes de violence dans votre région, où les femmes peuvent obtenir du counselling et des conseils confidentiels.

● **Lignes d'écoute téléphoniques**

Pour obtenir les numéros de lignes d'écoute téléphoniques 24 h sur 24, veuillez consulter la première page de votre bottin téléphonique. Les victimes peuvent également obtenir le numéro de la ligne d'écoute téléphonique de leur région en appelant la ligne d'aide provinciale aux femmes victimes de violence : «Assaulted Women's Helpline» (voir page 13).

● **Centres d'hébergement pour femmes**

Il y a plus de 150 refuges en Ontario, y compris des refuges d'urgence qui se spécialisent dans la violence faite aux femmes, des refuges pour femmes sans abri, des maisons d'hébergement et des maisons de seconde étape. Nombre de ces établissements ont une entente avec des refuges locaux pour les animaux de sorte que les femmes qui se présentent à un refuge avec leur animal de maison ne soient pas refusées.

● **Sociétés d'aide à l'enfance**

Les 52 sociétés d'aide à l'enfance partout en Ontario sont mandatées par la loi d'enquêter et d'intervenir lorsque des enfants ont ou peuvent avoir besoin d'être protégés contre la violence ou la négligence des personnes qui en prennent soin. Voir page 27.

● **Police**

Les femmes victimes de violence peuvent se prévaloir des services de la police en composant 9-1-1 ou en trouvant le numéro local dans leur bottin téléphonique.



Tous les services policiers en Ontario ont des politiques de mise en accusation obligatoires afin que les policiers puissent porter des accusations lorsqu'ils ont des raisons valables de croire qu'un crime (p. ex., agression ou harcèlement criminel) a été commis.

● **Services judiciaires et services d'aide aux victimes**

Dans le cas d'accusations criminelles, les femmes et les enfants peuvent être assignés à comparaître. À la plupart des palais de justice de l'Ontario, le Programme d'aide aux victimes et aux témoins leur vient en aide durant le processus. Plusieurs villes ont également des tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale. Dans certaines régions, des projets d'aide spécialisés aux enfants témoins aident les enfants à se préparer en vue de leur témoignage.

● **Programmes à l'intention d'hommes violents**

Habituellement sous forme de groupe et souvent basés sur le modèle du pouvoir et du contrôle (page 4), ces programmes acceptent tant les hommes qui se présentent spontanément que ceux qui doivent y assister obligatoirement d'après la décision de la cour. Le Centre national d'information sur la violence dans la famille [www.phac-aspc.gc.ca/nc-cn] fournit un répertoire des programmes à l'intention d'hommes violents qui sont offerts en Ontario et partout au Canada.

TROUVER DES RESSOURCES POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS

Soyez prêt à aider les femmes victimes de violence à trouver les ressources voulues et dont elles ont besoin

Pour être et demeurer en sécurité, la victime peut avoir besoin :

- d'un endroit où elle peut vivre (p. ex., un refuge) si elle est en danger ou sans abri
- de conseils juridiques
- de trouver un emploi, se recycler ou retourner à l'école
- d'aide sociale ou du bien-être social (programme intitulé «Ontario au travail»)
- d'aide pour apprendre l'anglais ou le français
- de défense ou counselling à l'intention de femmes victimes de violence



Si vous ne pouvez fournir qu'un seul renseignement, donnez-lui le numéro de la ligne d'aide aux femmes victimes de violence ●●●●●



●●● **Assaulted Women's Help Line [www.awhl.org]**

Une ligne d'écoute téléphonique 24 h sur 24 ainsi qu'une ligne d'urgence TTY pour les femmes sont offertes en Ontario pour aider les femmes victimes de violence à trouver des services d'aide locaux. Ces programmes acceptent également les appels d'intervenants, d'ami(e)s et de membres de la famille de femmes victimes de violence. Dans la région du Grand Toronto, composez le (416) 863-0511. Dans le reste de l'Ontario composez le numéro sans frais : 1 866 863-0511 ou le numéro ATS 1 866 863-7868.



Un service téléphonique linguistique est offert 24 h sur 24, 7 jours par semaine : une femme de langue maternelle autre que l'anglais peut appeler et préciser dans quelle langue elle a besoin d'aide.

Aide dont une femme peut avoir besoin pour ses enfants

- renseignements sur les ressources communautaires destinées aux enfants (p. ex., soins à l'enfant)
- conseils juridiques sur la garde et l'entretien des enfants et les visites aux enfants



Pour trouver les liens à ces services, allez au site **www.ontariowomensdirectorate.gov.on.ca** et cliquez sur «Aide aux femmes victimes de violence et en difficulté».



Linda Baker et Alison Cunningham (2004). Pour aider les enfants à mieux réussir en assistant dans leur rôle maternel les survivantes de la violence faites aux femmes - une ressource pour appuyer l'art d'être un bon parent. [www.lfcc.on.ca]

Ressources pour la sécurité

Pour trouver le refuge pour femmes victimes de violence le plus proche, allez au site www.shelternet.ca. Les refuges qui offrent des services appropriés aux femmes autochtones sont indiqués au site du Circle national des autochtones contre la violence familiale : www.nacafv.ca. Pour trouver d'autres refuges, allez au site : www.womennet.ca, cliquez sur Ontario dans le menu vertical sous Directory, puis sélectionnez Women's Shelters.

 Une femme en danger imminent devrait appeler la police immédiatement



Le Family Violence Assistance Program de l'Ontario Society for the Prevention of Cruelty to Animals [www.ospca.on.ca] a été conçu pour les femmes qui emmènent leur animal de maison à un centre d'hébergement.

Soutien financier

Les gens ayant besoin «d'aide sociale» en font la demande auprès de **Ontario au travail**. Chaque bureau est exploité par le gouvernement municipal local sous l'égide du ministère des Services sociaux et communautaires. Les femmes ayant besoin d'aide peuvent appeler (sans frais) l'une des Unités d'évaluation de l'admissibilité. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce processus, veuillez appeler le ministère au 1 888 789-4199.



Ontario au travail permet aux femmes victimes de violence de reporter leur obligation de travailler (la première fois pendant trois mois avec renouvellement possible), ainsi que leur obligation de demander une pension alimentaire de leur ancien partenaire car cela peut compromettre leur sécurité.

Toute femme qui n'est pas en mesure de travailler en raison de troubles médicaux peut faire une demande auprès du **Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées**. La démarche est longue, par conséquent, la femme devra peut-être obtenir de l'aide d'Ontario au travail entre-temps.



Woman and Abuse Welfare Research Project (2004). Walking on Eggshells: Abused Women's Experiences of Ontario's Welfare System. Allez au site : Ontario Association of Interval & Transition Houses. [www.oaith.ca]

Counselling et défense

La disponibilité de counselling varie partout dans la province. Certaines communautés ont des répertoires de services locaux et le bottin téléphonique peut également être utile. Allez au site de l'Ontario Association of Women's Centres (www.oawc.org) pour savoir s'il y a un centre pour femmes dans votre région. Le site www.womennet.ca constitue une autre ressource. La Farm Line (1 888 451-2903) offre un répertoire de ressources en ligne au site www.thefarmline.ca.

Conseils juridiques

Les femmes peuvent obtenir des conseils juridiques sur la garde d'un enfant, le partage des biens, l'entretien d'un enfant ou une injonction restrictive. Le document suivant aborde tous ces sujets et plus encore :



Community Legal Education Ontario (2004). Connaissez-vous une femme maltraitée? Guide sur les droits que reconnaît la loi [www.cleo.on.ca].

La série «Getting Legal Help» est également disponible au site www.cleo.on.ca pour aider les femmes à trouver un avocat et à faire une demande d'aide judiciaire.

Ressources pour les femmes nouvelles venues au Canada

- www.establissement.org : renseignements et réponses à l'intention de nouvelles venues en Ontario
- www.projectbluesky.ca : ressources en chinois, coréen et japonais
- www.hotpeachpages.net : liens vers de la documentation dans plus de 70 langues



Katrina Pacey (2003). Assisting Immigrant and Refugee Women Abused by Their Sponsors: A Guide for Service Providers. [www.bcifv.org].

Soutien aux parents

- Plus de 200 Centres de la petite enfance et satellites offrent du soutien gratuit aux parents d'enfants prénataux jusqu'à l'âge de six ans, y compris la possibilité de parler à des professionnels ainsi qu'à d'autres parents. Allez au site : www.ontarioearlyyears.ca
- Assistance Parents (1 888 603-9100) offre des renseignements, du soutien et des recommandations, 24 h sur 24, 7 jours par semaine. Vous pouvez parler à un conseiller ou accéder à plus de 300 messages préenregistrés traitant de questions relatives au parentage. Allez également au site : www.assistanceparents.ca.
- Services à la famille-Canada (1 800 668-7808) peut vous aider à trouver des organismes de services aux familles. Allez au site : www.cmho.org (Santé Mentale pour Enfants Ontario).

Jeunesse j'écoute : 1 800 668-6868

- Cette ligne nationale sans frais, accessible 24 h sur 24, 7 jours par semaine, est une ligne d'aide bilingue permettant à des enfants et adolescents de parler anonymement à quelqu'un de problèmes personnels et de poser des questions. Voyez également www.jeunessejecoute.ca



Certains enfants croient que s'ils composent une ligne d'aide sans frais comme Jeunesse j'écoute, le numéro apparaîtra sur la facture téléphonique familiale : veuillez les réassurer que cela n'est pas le cas.

VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET SES EFFETS SUR LES ENFANTS

La violence menace chez l'enfant la notion que sa famille est en sécurité et source de tendresse

Les enfants qui vivent dans un climat de violence faite aux femmes peuvent être maltraités, sont à risque d'être blessés durant des incidents violents, ne peuvent pas grandir dans un environnement sécuritaire, favorable et paisible, et sont à risque de développer des symptômes de traumatisme (p. ex., cauchemars).



Chaque enfant est unique. Même les enfants de la même famille sont touchés différemment selon des facteurs comme l'âge, le sexe, la relation avec l'agresseur et le rôle dans la famille.

Comment les enfants sont exposés à la violence faite aux femmes

- voir leur mère se faire maltraiter ou humilier
- entendre une dispute et de la violence bruyantes
- voir les répercussions (p. ex., blessures)
- apprendre ce qui est arrivé à leur mère
- faire partie des stratagèmes de violence du parent agresseur
- voir leur père maltraiter sa nouvelle partenaire lorsqu'ils passent la fin de semaine chez lui
- priver les enfants de la pension alimentaire à laquelle ils ont droit

Comment un parent violent peut «utiliser» ses enfants

- suggérer que la mauvaise conduite d'un enfant est la cause de la violence
- encourager les enfants à maltraiter l'autre parent
- menacer les enfants et/ou les animaux de maison de violence
- parler aux enfants du comportement du parent victime de violence
- prolonger les actions en justice ayant trait à la garde des enfants et à la visite aux enfants, spécialement lorsque l'agresseur montrait auparavant très peu d'intérêt pour les enfants
- garder les enfants en otage ou les enlever

Les enfants ne sont pas «témoins» de la violence

Dans le compte rendu de recherches, on réfère souvent aux enfants comme «témoins» de la violence. Ce terme sous-entend un rôle passif alors qu'en réalité les enfants peuvent interpréter, prédire et évaluer activement leur rôle comme cause de la violence, ils s'inquiètent des conséquences, cherchent à résoudre le problème et/ou prennent des dispositions pour se protéger ou protéger leurs frères et soeurs, et ce, tant au niveau physique qu'émotif.

Rôles durant les incidents

Durant des incidents violents, les enfants peuvent faire l'arbitre, essayer de secourir leur mère, de détourner la violence vers eux ou de distraire l'agresseur, prendre soin de leurs frères et sœurs plus jeunes ou chercher de l'aide extérieure (p. ex., en composant 9-1-1 ou en courant chez un voisin).

Rôles entre les incidents

Parmi les nombreux rôles que jouent les enfants, il se peut qu'ils essaient de prédire une éruption de violence et de modifier leur propre comportement afin d'empêcher ou d'éviter un incident.

Ce que les enfants peuvent penser et ressentir

Ils peuvent ressentir de la peur, de la détresse, de l'anxiété, du blâme, de la culpabilité, de la colère, de la douleur, de la confusion, de l'inquiétude et de l'embarras, et avoir l'espoir d'être secouru. Afin de réprimer ces émotions intenses, il se peut qu'ils utilisent des stratégies d'adaptation telles que celles indiquées aux pages 22 et 23. Nombre de ces stratégies sont efficaces durant un incident, mais pas à long terme (p. ex., utilisation de drogues).

Leçons que les enfants peuvent apprendre de la violence

- la violence et les menaces permettent d'obtenir ce que vous voulez
- une personne a deux choix - être l'agresseur ou la victime
- les victimes sont responsables de la violence
- lorsque les gens blessent d'autres personnes, ils ne sont pas punis
- la colère ou l'abus d'alcool cause la violence
- les gens qui vous aiment peuvent également vous blesser
- la colère devrait être réprimée car la personne peut se déchaîner
- les relations malsaines et inégales sont normales et à prévoir
- les hommes sont en charge et peuvent contrôler la vie des femmes
- les femmes n'ont pas le droit d'être traitée avec respect



Elena Cohen & Barbara Walthall (2003). *Silent Realities: Supporting Young Children and their Families who Experience Violence*. Washington, DC: National Child Welfare Resource Center for Family-centered Practice. [www.cwresource.org]

Les enfants qui ne se blâment pas pour la violence et qui découvrent des stratégies d'adaptation saines (p. ex., chercher de l'aide) auront le plus de chances de s'en sortir.

LE BESOIN D'UNE RÉACTION DIFFÉRENTE

*Les interventions devraient
assurer la sécurité de la victime
et respecter les besoins et
différences individuels*

En concevant une stratégie d'intervention, les dispensateurs de services prennent en considération la gravité et la fréquence de la violence, essaient de déceler les tactiques de pouvoir et du contrôle ainsi que toutes autres expériences négatives qui touchent les enfants.

«Violence faite aux femmes» et «difficultés conjugales» sont deux choses différentes

Alors que la violence faite aux femmes peut se produire sans violence physique, un incident relativement mineurs comme une gifle ou une poussée peuvent survenir dans des relations, qui autrement, n'incluent pas de tactiques de pouvoir et de contrôle¹⁴.

Le pouvoir et le contrôle sont les signes de la violence faite aux femmes

La violence faite aux femmes se traduit par l'utilisation instrumentale et continue de tactiques de pouvoir et du contrôle contre une femme par son partenaire qui cherche à répondre à ses besoins. Ce dernier aura souvent recours à la violence physique ou à des menaces.

Difficultés conjugales et violence faite aux femmes sont deux choses différentes

Une relation de violence peut sous-entendre des difficultés conjugales. Toutefois, ce genre de difficultés caractérise un nombre considérable de relations intimes qui n'incluent aucune violence faite aux femmes.

Ces deux termes sont souvent confondus dans les recherches

Dans les sondages auprès du public, la différence entre «dispute conjugale» et «violence faite aux femmes» peut être ambiguë, minimisant ainsi l'incidence réelle de la violence faite aux femmes sur les victimes adultes et leurs enfants. De plus, il peut y avoir une symétrie entre les taux de violence dénoncés par les hommes et les femmes lorsque la violence sporadique survenue durant une dispute conjugale est combinée aux modèles d'intimidation, la domination et de menace qui caractérisent la violence faite aux femmes.

Le type d'intervention sera différent

Les psychothérapies de couple appropriées dans le cas de dispute conjugale sont inefficaces pour des relations marquées par la violence faite aux femmes et peuvent accroître le risque de violence pour une femme et ses enfants. L'inverse est également vrai. Les interventions à l'intention d'agresseurs masculins sont inappropriées pour résoudre des difficultés conjugales.

**N'oubliez
pas : la
violence n'est
jamais
acceptable.**



Les adversités de l'enfance



Idéalement, lorsque l'on planifie une intervention destinée aux enfants, on tient compte des autres défis auxquels ils doivent faire face au même moment.



L'Adverse Childhood Events Study : www.acestudy.org

Les études sur l'enfance menées sur une grande échelle, comme l'Étude ACE, nous aident à constater que les enfants qui vivent dans un climat de violence faite aux femmes devront typiquement faire face à d'autres adversités. Plus les actes de violence physique commis envers la mère d'une famille sont fréquents, plus les énoncés suivants sont vrais :

- L'enfant est maltraité (négligence émotive ou physique, violence physique ou sexuelle, ou violence émotive) ou assujéti à des punitions physiques.^{9,11,12,16} Il s'agit d'un phénomène qu'on appelle parfois polyvictimisation ou victimisation multiple.
- La famille est aux prises avec des difficultés économiques, une perte d'emploi, l'alcoolisme, des activités criminelles parentales et/ou la venue ou le départ récent d'un parent.^{8,9,11}



La capacité d'une mère d'être le meilleur parent possible peut être compromise par la violence et ses conséquences émotives et financières.¹

Pour beaucoup d'enfants, cette «gamme» d'adversités compromettra leur santé, leur bien-être émotif et leur réussite académique, et ce, à court et/ou à long terme. D'après les statistiques, les effets néfastes semblent être cumulatifs : plus il y a de types de victimisation et d'adversité, plus ils se prolongent et plus ils sont graves, plus les effets néfastes seront profonds.



Les enfants peuvent aussi être «exposés» à la violence dans les médias (p. ex., films et paroles de chansons), les bulletins de nouvelles, sur le terrain de jeux ou dans les corridors de leur école, et certains enfants sont exposés à la violence dans leur quartier.^{4,12}

RÉPERCUSSIONS POTENTIELLES DE LA VIOLENCE À DIFFÉRENTS ÂGES^{1,7}

Les répercussions chez les enfants touchés par la violence à la maison dépendent de nombreux facteurs

Lorsque les enfants grandissent, ils comprennent mieux les causes et les conséquences de la violence, ils discernent plus clairement leur propre rôle vis-à-vis de ces actes de violence (c. prendre position sur le fait de se blâmer) et ils apprennent de mieux en mieux comment intervenir. Leurs stratégies d'adaptation émotives peuvent en outre évoluer et changer (voir pages 22 et 23).

Nourrissons et tout-petits

Les nourrissons et tout-petits sont trop jeunes pour comprendre ce qui se passe entre les adultes, mais ils entendent le bruit et ressentent la tension. Ils peuvent être angoissés, avoir peur, être bouleversés si l'on ne répond pas à leurs besoins rapidement, avoir trop peur pour explorer et jouer ou ressentir le stress et la détresse de leur mère.

Les nourrissons sont extrêmement vulnérable à la violence, y compris aux blessures suite à des secousses violentes



Aidez les femmes à trouver un Centre de la petite enfance, à obtenir des réponses et des renseignements sur les services offerts pour les jeunes enfants et à parler à des professionnels et d'autres parents. Allez au site : www.ontarioearlyyears.ca

Enfants d'âge préscolaire

Les enfants de cet âge ont besoin d'entendre que ce qui s'est produit n'est pas de leur faute, qu'on les aime toujours et que les activités importantes de leur quotidien vont continuer. Lorsqu'un enfant d'âge préscolaire est témoin de violence et d'autre dispute bruyante, il peut réagir comme suit :

- s'inquiéter d'être blessé et peut faire des cauchemars à ce sujet
- croire qu'il a causé la «dispute» par ses actes
- espérer que le personnage d'une émission télévisée ou un super héros vienne le secourir
- être confus si son papa est parti et s'inquiéter que sa maman pourrait partir à son tour

Les enfants d'âge préscolaire peuvent être bouleversés par les changements dans leur routine quotidienne et la séparation d'objets chéris comme une couverture, un oursin ou un animal de maison. Si la famille a quitté la maison, pour se rendre à un refuge par exemple, encouragez la mère à rétablir des routines rassurantes telles que l'horaire des repas et du coucher. Pour les enfants d'âge préscolaire, le présent est plus important que le passé.

Enfants d'âge scolaire

À cet âge - 6 à 12 ans - les enfants ont de plus en plus de contact avec d'autres enfants de leur âge et veulent être comme eux. Ils reposent toujours sur les adultes pour leur sécurité et leurs besoins de base.

En étant témoins de «disputes» entre leurs parents, beaucoup d'enfants reconnaissent maintenant comment les actes d'une personne ont une cause et des conséquences et que leur mère peut être bouleversée même après la «dispute». Ils croient probablement que ces «disputes» sont causées par le stress, le budget familial, l'alcool ou toute autre raison pour laquelle leurs parents s'obstinent. Le fait de croire cette explication est plus simple (sur le plan émotif) que de considérer un parent comme une «mauvaise» personne délibérément méchante. Lorsqu'ils voient des «disputes», les enfants d'âge scolaire jugent un comportement d'après son équité : qui a commencé, qui est le plus gros et si la conséquence (p. ex., arrestation) est pertinente compte tenu de la gravité perçue. Ils apprennent les comportements masculins et féminins dans notre société. Cependant, dans les foyers de violence faite aux femmes, les enfants d'âge scolaire reçoivent des messages tordus du rôle de chacun des sexes.

Adolescents



Il se peut que vous rencontriez des adolescents victimes de violence, témoins de violence, qui commettent de la violence à la maison et/ou vivent des relations de violence. Un adolescent peut même connaître ces quatre situations.

À cet âge, les jeunes peuvent :

- être embarrassés / avoir un grand besoin d'isolement / avoir besoin d'être perçus comme étant «normaux»
- être responsables de leurs jeunes frères et soeurs
- être fâchés contre l'un de leurs parents ou leurs deux parents
- s'inquiéter du bien-être de leur mère
- vouloir se venger contre l'agresseur ou être soulagés que l'agresseur soit parti

Lorsqu'ils sont mieux bâtis, certains adolescents interviennent physiquement durant des incidents en risquant même d'être blessés. Les adolescents possèdent un plus grand éventail de stratégies d'adaptation que les jeunes enfants comme par exemple quitter le foyer familial, prendre de la drogue ou boire de l'alcool et rechercher des relations intimes pour s'échapper (voir page 22). Certaines stratégies peuvent engendrer des problèmes en dehors du foyer familial (p. ex., arrestation, quitter l'école, grossesse ou relation de violence avec un ou une partenaire). Il nous reste beaucoup à apprendre sur la façon différente dont les garçons et les filles sont touchés par la violence.



La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario a des «feuilles de renseignements» à l'intention d'adultes qui travaillent auprès de jeunes ou leur sert de mentor. Pour les consulter, allez au site : www.ontariowomensdirectorate.gov.on.ca

Lorsqu'ils font face à une situation difficile, les enfants et les adolescents trouvent des moyens de «se débrouiller»

Ils arrivent à comprendre (de façon possiblement tordue) ce qui se passe et font face à un torrent d'émotions blessantes. Il se peut qu'ils optent pour une stratégie basée sur les émotions (émotive), les réflexions (cognitive) ou les actes (behavioriste).

Certaines stratégies peuvent être utiles sur le moment, mais avoir de dures conséquences à long terme

- des stratégies d'adaptation aident un enfant à affronter une période de stress ou une crise comme par exemple lorsqu'il y a de la violence faite aux femmes à la maison
- toutefois si ces stratégies sont utilisées comme solution générale dans d'autres circonstances, cela peut créer des problèmes à long terme
- plus l'on utilise une stratégie dispendieuse pendant une longue période ou plus une stratégie est efficace pour protéger un jeune contre des émotions et du mal atterrants, plus il peut être difficile de s'en passer



Les jeunes enfants ne peuvent pas utiliser de stratégies d'adaptation; ils ont besoin que des adultes les protègent contre les conséquences néfastes du stress et d'adversités.

Voici des stratégies d'adaptation que vous pourriez remarquer chez les enfants et les adolescents qui vivent dans un environnement marqué par la violence faite aux femmes et aux enfants. N'oubliez pas que les styles d'adaptation varient selon l'âge et que certaines de ces stratégies peuvent être déclenchées par d'autres adversités comme une dispute conjugale grave et l'abus d'alcool et d'autres drogues par un parent.

Blocage psychologique ou coupé émotionnellement de la réalité

- endormir ses émotions ou bloquer ses pensées
- ne pas faire attention au bruit ou au chaos, apprendre à faire la sourde oreille, être inconscient de ce qui se passe autour de soi
- faire un effort de concentration pour croire qu'on est ailleurs
- boire de l'alcool ou prendre des drogues

Améliorer la situation par la fantaisie

- planifier une vengeance contre l'agresseur, fantasmer sur sa mort
- fantasmer sur une vie plus heureuse, vivre dans une famille différente
- fantasmer sur ce à quoi ressemblerait sa vie après un divorce ou si l'agresseur partait
- fantasmer sur l'agresseur «se faisant frapper par un autobus»
- espérer être secouru par un super héros, la police ou «prince charmant»

Évasion physique

- aller dans une autre pièce, quitter la maison durant un épisode violent
- trouver des excuses pour éviter de rentrer à la maison ou faire une fugue

Chercher à être aimé (et accepté) aux mauvais endroits

- sortir avec des ami(e)s ayant une mauvaise influence
- avoir des relations sexuelles par besoin d'intimité et de se sentir proche
- essayer d'avoir un enfant ou de tomber enceinte afin que quelqu'un l'aime

Assumer la charge de d'autres personnes en prenant soin d'eux

- protéger ses frères et soeurs contre le danger
- prendre soin de ses frères et soeurs à titre de parent-substitut ou jouer le rôle de «parent» avec ses frères et soeurs
- prendre soin de sa mère

Demander de l'aide

- se confier à un enseignant, un voisin ou la mère d'un(e) ami(e)
- appeler la police
- parler à ses frères et soeurs, des ami(e)s ou des adultes qui lui offrent du soutien

Faire un geste désespéré

- faire des gestes suicidaires
- se blesser, se couper
- avoir des crises de colère / être agressif envers les autres / se bagarrer avec d'autres

Réorienter ses émotions dans des activités positives

- faire du sport, de la course, du conditionnement physique
- écrire, tenir un journal intime, faire du dessin, écrire des poèmes, faire du théâtre, être créatif
- exceller dans ses études

Essayer de prédire, d'expliquer, de prévenir ou de contrôler le comportement de l'agresseur

- penser que «maman a fait quelque chose de mal» ou que «j'ai fait quelque chose de mal» ou que «papa a beaucoup de stress au travail»
- penser que «je peux arrêter la violence en modifiant mon comportement» ou que «je peux prédire la violence»
- essayer d'être un enfant impeccable
- mentir pour garder secrètes certaines choses négatives (p. ex., mauvaise note à l'école) afin d'éviter des critiques, de la violence ou du stress à la maison



Une fois que la famille est en sécurité, on peut graduellement laisser tomber les stratégies qui ont des conséquences négatives et le fait de les remplacer par des stratégies plus saines peut être la clé pour aider les enfants qui ont vécu dans un environnement marqué par la violence faite à leur mère et envers eux-mêmes



Le livre suivant aidera les mères à comprendre les stratégies d'adaptation de leurs enfants : Pour aider les enfants à mieux réussir en assistant dans leur rôle maternel les survivantes de la violence faites aux femmes - une ressource pour appuyer l'art d'être un bon parent (2004).
[www.lfcc.on.ca]

COMMENT RÉAGIR LORSQUE L'ON APPREND QU'UN ENFANT EST VICTIME DE MALTRAITEMENT OU DE NÉGLIGENCE?

Lorsque vous travaillez avec des enfants, certains peuvent vous dire qu'ils sont victimes de maltraitement

Des enfants peuvent vous dire que quelqu'un leur fait du mal, qu'ils soupçonnent quelqu'un de vouloir leur faire du mal ou encore qu'ils sont négligés ou mal supervisés à la maison.



Si un enfant (de moins de 16 ans) est à risque de mauvais traitement ou négligé, en Ontario, vous avez la responsabilité légale d'appeler la Société d'aide à l'enfant : voir page 27.

Vous pouvez consulter un superviseur pour obtenir des conseils, mais si un enfant vous fait savoir qu'il est victime de mauvais traitement ou de négligence, il vous incombe d'appeler la Société d'aide à l'enfant et de le faire immédiatement. Si vous laissez l'enfant quitter votre agence avant d'avoir rédigé un rapport, cela pourrait le mettre en danger.

Dénonciations de violence faite à une femme

Un enfant peut vous dire que sa mère est victime de violence aux mains de son partenaire. En Ontario, dans un tel cas, vous n'êtes pas tenu d'appeler la Société d'aide à l'enfance à moins que vous soupçonniez que l'enfant court le risque d'être maltraité. Cela inclut tant la sécurité physique qu'émotive de l'enfant (voir page 27).



Demandez à l'enfant si on lui a déjà fait du mal lorsque sa maman est victime de violence (si l'enfant vous répond «oui», appelez la Société d'aide à l'enfance).

Si vous ne savez pas quoi faire, appelez la Société d'aide à l'enfance de votre région pour demander conseil.

Lorsqu'un enfant dénonce de la violence...

... faites une pause et évaluez votre énorme responsabilité :

- soyez conscient du fait qu'il était difficile pour l'enfant de révéler un secret de famille
- présumez que l'enfant a décidé qu'il a besoin d'aide
- comprenez le risque que cela pose pour l'enfant si vous ne faites pas les bonnes démarches



Si vous ne faites aucune démarche, il se peut que l'enfant n'en parle plus à personne pendant une longue période et qu'il soit à risque d'être victime d'un maltraitement accrue.

COMMENT APPUYER UN ENFANT DURANT LA DÉNONCIATION²

Donnez à l'enfant la chance de raconter son histoire

Utilisez la méthode d'écoute active. Ne forcez pas l'enfant à parler. N'oubliez pas que votre rôle ne consiste pas à glaner des preuves ni à mener une enquête.

Rassurez l'enfant en validant ses émotions

Reconnaissez les émotions que ressent l'enfant (p. ex., «tu as dû avoir peur»). Selon la situation, cela pourrait être utile de dire à l'enfant qu'il a eu raison de se confier à vous, qu'il n'est pas responsable de la violence perpétrée et que personne ne doit être maltraité.



Si un enfant vous demande de garder ce secret, il est important de lui expliquer qu'il se peut que vous deviez en parler à quelqu'un ayant comme responsabilité de protéger les enfants afin qu'ils soient en sécurité.

Ne critiquez pas le parent agresseur et ne dites pas de mal de lui

Les enfants éprouvent souvent des émotions mitigées. Ils peuvent haïr la violence, mais avoir une bonne relation avec le parent agresseur et aimer le temps qu'ils passent ensemble. L'hésitation de l'enfant de dénoncer la violence peut être liée à la peur d'une séparation conjugale. Si vous critiquez le parent agresseur, la loyauté et le sentiment protecteur de l'enfant envers le parent agresseur, l'enfant peut ressentir que vous n'êtes pas la bonne personne à qui parler au sujet de ce qui se passe chez lui.



Si l'enfant ne perçoit pas la réaction qu'il ou elle espérait de votre part, il se peut qu'il ne dénonce plus le mauvais traitement.

Ne faites pas de promesses que vous ne pouvez pas tenir

Si vous dites à l'enfant «je vais garder le secret» ou «je l'empêcherai de refaire du mal à ta maman», la confiance de l'enfant en vous et d'autres personnes peut diminuer si l'enfant découvre par la suite que ces affirmations étaient fausses. L'enfant peut en arriver à croire que personne ne peut l'aider et que cela ne sert à rien de parler à qui que ce soit de la violence.

Laissez l'enfant prendre l'initiative

Certains enfants ont une très courte capacité de concentration et ne passent généralement pas trop de temps sur une même chose, même si c'est quelque chose qui les perturbe. Laissez l'enfant vous en dire autant qu'il désire.



Lorsqu'un adulte dénonce la violence, voir : Manuel de pratique sensible à l'intention des professionnels de la santé (2001) pour savoir ce qu'il faut faire et dire (et ne fait pas faire ou dire). [Allez au site : www.phac-aspc.gc.ca/nc-cn]

RÉTICENCES DE L'ENFANT À DÉNONCER LES SECRETS DE LA FAMILLE

Les enfants prennent un énorme risque en dénonçant des secrets familiaux

Les gens ont la perception que les enfants qui vivent dans un environnement marqué par la violence n'hésiteront pas à dénoncer cette violence à des adultes comme leurs professeurs, leur conseiller ou leur médecin.

Alors que la plupart des enfants raconteront allègrement des détails familiaux intimes qui pourraient faire honte à leurs parents, c'est tout le contraire pour les enfants qui grandissent dans un milieu de violence faite aux femmes ou qui sont maltraités. Ces enfants sont avertis ou savent instinctivement que le fait de révéler des secrets familiaux entraînera des conséquences graves. À un âge où les enfants veulent se joindre à leurs pairs et leur ressembler, ils savent déjà que leur famille est différente.

Qu'est-ce qui empêcherait un enfant de dénoncer ce qui se passe à la maison?

Cela dépend de nombreux facteurs, y compris l'âge et la relation de l'enfant avec l'agresseur. Dans certains cas, les facteurs suivants sont également importants :

- ne pas comprendre qu'un comportement violent est inacceptable ou anormal
- embarras ou désir de protéger la vie privée
- être averti de «se fermer la trappe»
- ne pas pouvoir entrer en contact avec des gens qui pourraient intervenir (p. ex., médecin) ou être surveillé quant aux gens qu'il voit
- croire qu'il a causé la violence
- n'avoir dans sa vie aucun adulte à qui l'enfant fait confiance
- peur des conséquences pour sa personne (p. ex., devoir quitter sa famille)
- peur des conséquences pour sa famille (p. ex., arrestation de son père, divorce, violence faite à sa mère)

Qu'est-ce qui est en jeu pour l'enfant s'il dénonce le maltraitement?

- risque que la violence continue (ou empire)
- pourrait être «enlevé» par la Société d'aide à l'enfance
- pris en pitié, être exclu et taquiné par les autres enfants
- sa famille est en colère contre l'enfant et/ou le renvoie de la maison

Certaines peurs sont réelles tandis que d'autres sont des malentendus.

Les enfants peuvent nier qu'il existe un problème même si on leur pose une question directe.

DÉNONCER LE MALTRAITEMENT ENVERS L'ENFANT¹⁵

Les sociétés d'aide à l'enfance ont pour mandat de protéger les enfants contre tout mauvais traitement

Si nous soupçonnons qu'un enfant a ou peut avoir besoin de protection contre du maltraitement ou de la négligence, nous avons tous l'obligation légale d'en informer promptement une Société d'aide à l'enfance.

La Loi sur les services à l'enfant et à la famille définit le terme «enfant ayant besoin de protection» et cela comprend la violence physique, sexuelle et émotive, la négligence et le risque de danger.

Des travailleurs sociaux chevronnés de la Société d'aide à l'enfance évaluent chaque situation individuellement afin de déterminer si un enfant a besoin de protection.



Vous pouvez appeler la Société d'aide à l'enfance et expliquer la situation qui vous préoccupe sans fournir de noms. Si vous devez rédiger un rapport officiel, on vous le fera savoir.

Qui rédige le rapport?

La personne ayant des raisons valables de croire qu'un enfant a ou peut avoir besoin de protection doit rédiger le rapport elle-même. Cette responsabilité ne peut pas être déléguée à quelqu'un d'autre.

Que dois-je faire en cas de doute?

Pour rédiger un rapport, il n'est pas nécessaire d'être certain qu'un enfant a ou peut avoir besoin de protection. Les «raisons valables» constituent ce qu'une personne

ordinaire, selon sa formation, ses antécédents et son expérience, faisant preuve de jugement normal et honnête peut soupçonner.



Selon la loi, un enfant a besoin de protection s'il subi des maux affectifs qui se traduisent par, par exemple : un grave sentiment d'angoisse, un état dépressif grave, un fort repliement sur soi, un comportement autodestructeur ou agressif marqué, ou un important retard dans son développement.



Il existe 52 Sociétés d'aide à l'enfance en Ontario. Pour trouver l'agence dans votre région, consultez votre bottin téléphonique ou visitez le site www.oacas.org et cherchez les «membres» de l'Association.

Pour de plus amples renseignements, voir How & When to Report Abuse or Neglect de l'Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance au site : [www.oacas.org]



NORMES DE CONDUITES PROFESSIONNELLES

Travailler avec des enfants vulnérables entraîne des responsabilités spéciales

Parmi les principes de conduite professionnelle de base, on retrouve le respect des clients ou patients, la protection contre le danger, la confidentialité, la non exploitation, l'objectivité et des limites appropriées, tant sur le plan physique que psychologique. Cela signifie également qu'il faut avoir une formation suffisante et la connaissance nécessaire pour exécuter cet emploi.

Si vous avez des questions ou préoccupations concernant une situation précise, consultez immédiatement un superviseur. Consignez par écrit vos préoccupations et vos actes.

- 1.** Agissez toujours de façon professionnelle et assurez-vous que votre comportement personnel répond toujours à des normes élevées.
- 2.** Soyez conscient de situations qui peuvent être mal interprétées ou manipulées par d'autres, comme par exemple le fait d'être seul avec un enfant dans une voiture.
- 3.** Soyez vigilant et conscient de la façon dont vos actes envers un enfant ou un adolescent, de même que l'attention que vous lui portez peuvent être mal interprétés (p. ex., comme un intérêt sexuel).
- 4.** Soyez conscient que les garçons et les filles apprennent à socialiser différemment et encouragez l'égalité des sexes.
- 5.** Soyez conscient que, si vous touchez un enfant, il peut réagir à votre geste ou l'interpréter de façon négative. Nombre de professionnels adoptent comme politique de ne pas serrer les enfants dans leurs bras et d'avoir le moins de contact physique possible, et ce, particulièrement les enfants d'âge scolaire et les adolescents.
- 6.** Évitez toujours de faire des allusions sexuelles ou de flirter, et évitez toujours de répondre à des allusions sexuelles ou un flirt.
- 7.** Évitez d'utiliser un langage grossier, de crier, de dénigrer un collègue ou n'importe qui d'autre.
- 8.** N'amenez jamais un enfant chez vous et, en règle générale, évitez de lui parler de votre vie personnelle, n'acceptez aucun cadeau acheté et évitez de sortir avec un enfant dans un contexte social (sauf si cela a été approuvé par votre agence ou votre superviseur).



Pour consulter un exemple de code de conduite, voir le Code de déontologie de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario au site : [www.ocswssw.org]

FAIRE LE POINT SUR VOTRE FAIRE LE POINT SUR VOTRE PROPRE ATTITUDE PROPRE ATTITUDE

*Nous avons tous une histoire
unique, des partis pris et des
présomptions qui nous
influencent dans notre travail*

À l'école, nous apprenons beaucoup de faits et de compétences, mais cet apprentissage est filtré en fonction de nos expériences, de notre vie en tant qu'homme ou femme dans la société, de stéréotypes et de valeurs. Nous formons également nos opinions selon les messages médiatiques, les attitudes sociales et ce que nous avons appris dans notre famille en grandissant.

Expérience personnelle de violence et de mauvais traitement

Le fait d'avoir une expérience personnelle de la violence, lorsque nous étions enfant et/ou dans une relation intime peut modeler nos opinions, nos réactions et nos décisions. Il se peut que nous soyons plus aptes à déceler des signaux ou que nous soyons trop sensibles et que nous percevons de la violence là où elle n'existe pas. Cela peut faire de nous une personne compréhensive et compatissante ou impatiente et qui porte des jugements. Cela peut en outre accélérer l'apparition de symptômes traumatiques et d'épuisement professionnel chez certaines personnes.



Si vous vivez ou avez vécu une relation de violence, allez chercher de l'aide afin de résoudre vos problèmes émotionnels avant de commencer à travailler dans ce domaine.

Présomptions et stéréotypes

Nos présomptions peuvent être exactes ou entièrement fausses. D'après des présomptions problématiques, il est facile de quitter une relation de violence, les femmes peuvent modifier leur comportement pour éviter la violence (p. ex., moins de reproches), la violence est normale dans certaines cultures et le problème sera résolu en appelant la police.



Passez en revue la Roue de l'intervention à la page 10 : si vous n'êtes pas d'accord avec ces principes, consultez un mentor ou votre superviseur pour qu'on vous guide.

Si vous n'êtes pas à l'aise avec le sujet de la violence faite aux femmes et envers les enfants, faites un effort pour en apprendre davantage. Vous trouverez une liste de nombreuses sources de renseignements complémentaires aux pages 32 et 33.



Faites une recherche sur l'Internet pour trouver des listes de «mythes» relatifs à la violence conjugale. Allez par exemple au site : www.womanabuseprevention.com

PRENEZ SOIN DE VOUS

Le fait d'entendre des histoires horribles de violence faite aux femmes et aux enfants change qui nous sommes

Soyez prêt à l'impact émotif que votre travail auprès de femmes et d'enfants victimes de violence peut avoir sur vous. Leurs histoires peuvent vous rendre triste, vous mettre en colère ou vous scandaliser. Bien que ces émotions soient normales, il n'est pas constructif d'en faire part directement à la victime ou ses enfants.



Lorsque vous sentez le besoin de parler à quelqu'un, confiez-vous à un superviseur ou un collègue dans le cadre d'une séance de consultation.

Comment ce travail peut-il me toucher?

- la façon dont je me sens (p. ex., angoissé), dont je pense (p. ex., concentration réduite), dont j'agis (p. ex., utilisation de stratégies d'adaptation comme l'alcool pour relaxer) et dont j'interagis avec d'autres (p. ex., retrait de mon cercle d'amis)
- ma santé (p. ex., réactions somatiques, système immunitaire affaibli)
- mon travail comme professionnel, y compris mon rendement, mon moral, mes relations interpersonnelles avec mes collègues et mon comportement au travail (p. ex., absentéisme)



Si vous commencez à ressentir que votre travail vous touche de l'une des manières décrites ci-dessus, allez chercher de l'aide auprès d'un superviseur.

Que puis-je faire?

- Trouvez des stratégies d'adaptation constructives comme de bonnes habitudes alimentaires, de l'exercice, suffisamment de sommeil, des passe-temps, un massage ou du temps pour relaxer.
- Évitez un volume excessif de travail, prenez des pauses, limitez vos heures supplémentaires.
- Soyez conscient des stratégies d'adaptation négatives (p. ex., consommation d'alcool ou de drogues pour vous en sortir).
- Créez et entretenez de bons réseaux de soutien, tant au travail qu'en dehors du travail.
- Collaborez avec votre agence pour établir des protocoles de consultation et d'autres stratégies ayant pour but de mitiger les effets cumulatifs de votre travail.



Jan Richardson (2001). Violence familiale : Atelier de sensibilisation du personnel en milieu de travail. Ottawa : Santé Canada .
[Allez au site : www.phac-aspc.gc.ca/cn/nc]

PUIS-JE CHANGER QUELQUE CHOSE?

Oui...

À votre stage pratique ou votre emploi, vous pouvez aider. Toutefois, il n'est pas nécessaire que votre rôle commence ou s'arrête là. Voici quelques exemples d'autres stratégies et activités.

Dans ma famille...

- Je peux contester les rôles rigides des sexes.
- Je peux contester des remarques sexistes, des blagues ou des commentaires humiliants.
- Je peux être un bon modèle pour les plus jeunes membres de ma famille.

Dans mes relations intimes...

- Je peux créer une relation saine fondée sur l'égalité pour moi-même et mon partenaire.

En tant que parent...

- Je peux élever mes enfants de sorte qu'ils se respectent et respectent les autres.
- Je peux utiliser une forme de discipline positive qui enseigne à mes enfants et choisir de ne pas les fesser.



Santé Canada (2004). Pourquoi faut-il éviter de donner la fessée? Fiche de renseignements sur les pratiques parentales positives. Ottawa, ON: Centre nationale d'information sur la violence dans la famille. [allez au site : www.phac-aspc.gc.ca/cn-nc]

À mon école...

- Je peux demander à ce que la violence faite aux femmes et aux enfants soit incluse dans le programme scolaire.
- Je peux soutenir mes amis lorsqu'ils sont aux prises avec la violence, éviter de porter des jugements et leur fournir des renseignements utiles afin qu'ils puissent prendre les bonnes décisions pour être sécurités.

Au travail...

- Je peux encourager mon employeur à reconnaître le problème de la violence, à élaborer des politiques contre le harcèlement sexuel et à favoriser un milieu de travail où l'on respecte les autres.



Santé Canada (1999). Violence familiale : Atelier de sensibilisation du personnel en milieu de travail. [Allez au site : www.phac-aspc.gc.ca/nc-cn]

Dans ma communauté...

- Je peux faire du bénévolat, faire des dons ou participer à des collectes de fonds.
- Je peux promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre d'activités communautaires.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Il existe beaucoup plus de renseignements sur la violence faite aux femmes et ses effets sur les enfants

Bancroft, Lundy & Jay Silverman (2002). *The Batterer as Parent: Addressing the Impact of Domestic Violence on Family Dynamics*. Thousand Oaks, CA: Sage.

Johnson, Holly (1996). *Dangerous Domains: Violence Against Women in Canada*. Toronto: Nelson.

Kasani, J.H. & W.D. Allen (1998). *The Impact of Family Violence on Children and Adolescents*. Thousand Oaks, CA: Sage.

Documentation en ligne complémentaire non indiquée dans le présent manuel

Agar, Sharon (2004). *Interventions for Children who Witness Intimate Partner Violence: A Review of the Literature*. Vancouver, BC: B.C. Institute Against Family Violence. [www.bcifv.org]

Family Violence Prevention Fund (2003). *Advocacy Matters: Helping Mothers and Their Children Involved with the Child Protection System*. San Francisco, CA: FVPF. [www.endabuse.org]

Green, K. (1997). *La violence familiale au sein des collectivités autochtones : Une perspective autochtone*. Ottawa, ON: Conseil canadien de développement social. [www.phac-aspc.gc.ca/hc-cr]

Schechter, Susan & Jeff Edleson (1999). *Effective Intervention in Woman Battering and Child Maltreatment Cases: Guidelines for Policy and Practice*. [www.thegreenbook.info]

Smith, Ekuwa (2004). *Nulle part où aller? Répondre à la violence conjugale envers les femmes immigrantes et des minorités visibles*. Ottawa, ON: Conseil canadien de développement social. [www.ccsd.ca]

Trocmé, N. et al. (2001). *Etude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants : Rapport final*. Ottawa, ON: Santé Canada. [www.phac-aspc.gc.ca/hc-cr]

Statistique Canada [www.statcan.ca]

Utilisez l'Internet pour trouver la documentation suivante.

- Enquête sociale générale - Victimisation 1999 et 2004 (sondage sur la victimisation mené auprès du public)
- Enquête sur la violence envers femmes 1993 (sondage menu auprès de femmes du public)
- Programme de déclaration uniforme de la criminalité (statistiques annuelles du corps policier)
- Enquête sur les homicides (statistiques annuelles du corps policier)
- Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes battues

Vous pouvez également consulter la série Juristat en vente auprès de Statistique Canada (copie papier et en ligne) que vous trouverez dans la plupart des grandes bibliothèques.

Centre national d'information sur la violence dans la famille [www.phac-aspc.gc.ca/nc-cn]

Ce site de Santé Canada comprend une mine de renseignements. Tous les documents peuvent être téléchargés gratuitement. Parmi les nombreux documents disponibles, vous trouverez des répertoires de services offerts partout au Canada et des manuels visant à aider diverses professions tels que :

- *Lignes directrices sur la violence familiale à l'intention des infirmières (1992)*
- *Guide sur la violence familiale à l'intention des spécialistes de la dentisterie (1994)*
- *Guide traitant des femmes victimes de violence et du système canadien de justice pénale : Lignes directrices à l'intention des médecins (1998)*
- *Guide à l'intention des professionnels de la santé et des services sociaux réagissant face à la violence pendant la grossesse (1998)*
- *Les enfants exposés à la violence conjugale et familiale : Guide à l'intention des éducateurs et intervenants en santé et en services sociaux (1998)*
- *Châtiments corporels, négligence et violence envers les enfants : Guide à l'intention des dispensateurs de services auprès des familles immigrantes (2000)*
- *Programme de counselling pour les hommes violents dans les relations intimes : Questions et réponses pour les praticiens de la santé, des services sociaux et des systèmes de justice pénale (2000)*

Autres sites Web utiles

La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario	www.ontariowomensdirectoriate.gov.on.ca
British Columbia Institute Against Family Violence	www.bcifv.org
Education Wife Assault	www.womanabuseprevention.com
Action ontarienne contre la violence faite aux femmes	francofemmes.org/aocvf
Le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes	www.criviff.qc.ca/
Cercle national des autochtones contre la violence familiale	www.nacafv.ca
Le centre ontarien de prévention des agressions	www.infocopa.com
La campagne du ruban blanc	www.whiteribbon.ca
Ontario Women's Justice Network	www.owjn.org
Australian Domestic & Family Violence Clearinghouse	www.austdvclearinghouse.unsw.edu.au
MINCAVA [Minnesota Center Against Violence & Abuse]	www.mincava.umn.edu

Google

Faites une recherche en entrant Domestic Violence Shelter Tour pour visiter chaque pièce d'une maison d'hébergement, écouter l'histoire d'autres femmes victimes de violence et lire les réponses aux questions les plus courantes que les femmes posent lorsqu'elles vont à une maison d'hébergement.

Revue scientifique

- *Child Abuse & Neglect*
- *Journal of Interpersonal Violence*
- *Violence Against Women*
- *Journal of Family Violence*
- *Trauma, Violence & Abuse*
- *Violence & Victims*



Consultez la quatrième de couverture où vous trouverez six autres manuels rédigés par le Centre for Children & Families in the Justice System

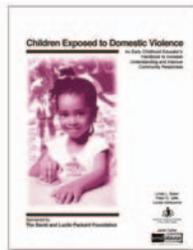
Références citées

1. Baker, L.L. & A.J. Cunningham (2004). *Pour aider les enfants à mieux réussir / en assistant dans leur rôle maternel les survivantes de la violence faite aux femmes : une ressource pour appuyer l'art d'être un bon parent*. London, ON: Centre for Children & Families in the Justice System.
2. Baker, L.L., P.G. Jaffe & K.J. Moore (2001). *Comprendre les effets de la violence en milieu familial : un guide destiné aux éducateurs et éducatrices de la petite enfance*. London, ON: Centre for Children & Families in the Justice System.
3. Benson, M.L. & G.L. Fox (2004). *When Violence Hits Home: How Economics and Neighborhood Play a Role*. Washington, DC: National Institute of Justice (NCJ 205004). [www.ojp.usdoj.gov/nij]
4. Brown, B.V. & S. Bzostek (2003). *Violence in the Lives of Children*. Washington, DC: Child Trends. [www.childtrendsdatabank.org]
5. Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993). *Un nouvel horizon : Éliminer la violence – Atteindre l'égalité* (Rapport final). Ottawa, ON: Ministre des Approvisionnement et Services Canada.
6. Code, R. (2003). Les refuges pour femmes violentées au Canada. *Centre canadien de la statistique juridique : Juristat*, 23(4).
7. Cunningham, A.J. & L.L. Baker (2004). *What About Me! Seeking to Understand the Child's View of Violence in the Family*. London, ON: Centre for Children & Families in the Justice System.
8. Dauvergne, M. & S. Johnson (2001). Les enfants témoins de violence familiale. *Centre canadien de la statistique juridique : Juristat*, 21(6).
9. Dube, S.R., R.F. Anda, V.J. Felitti, V.J. Edwards & D.F. Williamson (2002). Exposure to Abuse, Neglect, and Household Dysfunction Among Adults Who Witnessed Intimate Partner Violence as Children: Implications for Health and Social Services. *Violence & Victims*, 17(1): 3-17.
10. EKOS Research Associates Inc. (2002). *Public Attitudes Towards Family Violence: A Syndicated Study, Final Report*. Ottawa, ON: EKOS.
11. Fergusson, D.M. & J. Horwood (1998). Exposure to Interparental Violence in Childhood and Psychosocial Adjustment in Young Adulthood. *Child Abuse & Neglect*, 22(5): 339-357.
12. Finkelhor, D., R. Ormrod, H. Turner & S. Hamby (2005). The Victimization of Children and Youth: A Comprehensive, National Study. *Child Maltreatment*, 10(1): 5-25.
13. Hotton, Tina (2001). La violence conjugale après la séparation. *Centre canadien de la statistique juridique : Juristat*, 21(7).
14. Johnson, M.P. & K.J. Ferraro (2000). Research on Domestic Violence in the 1990s: Making Distinctions. *Journal of Marriage & the Family*, 62: 948-963.
15. Ontario Association of Children's Aid Societies, *How & When to Report Child Abuse or Neglect* [on-line version], found at www.oacas.org/resources/whentoreport.htm.
16. Ross, S.M. (1996). Risk of Physical Abuse to Children of Spouse Abusing Parents. *Child Abuse & Neglect*, 20(7): 589-598.
17. Statistique Canada (2004). *La violence familiale au Canada : Un profil statistique, 2004*. Ottawa: Statistique Canada.
18. Statistique Canada (2000). *La violence familiale au Canada : Un profil statistique, 2000*. Ottawa: Statistique Canada.

Également disponibles auprès du Centre for Children & Families in the Justice System...



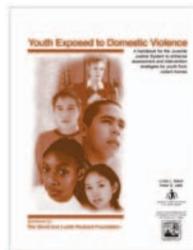
Comprendre les effets de la violence en milieu familial : un guide destiné aux éducateurs et éducatrices de la petite enfance (2001) (also available in English)



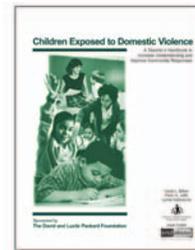
Children Exposed to Domestic Violence: An Early Childhood Educator's Handbook (2002)



Children Exposed to Violence: A Handbook for Police Trainers (2002) (also available as a CD-ROM)



Youth Exposed to Domestic Violence: A Handbook for the Juvenile Justice System (2003)



Children Exposed to Domestic Violence: A Teacher's Handbook (2002) (also available as a CD-ROM)



Pour aider les enfants à mieux réussir : en assistant dans leur rôle maternel les survivantes de la violence faite aux femmes (2004) (also available in English)

Centre for Children & Families in the Justice System

200 - 254 Pall Mall St. • London, Ontario, Canada N6A 5P6 • www.lfcc.on.ca